



Jun 2019

Maslacq



Maslacq Infos

Bulletin municipal de la commune de Maslacq

Carnaval des écoles 2019



Conseil Municipal

- P3 - Location de la salle socio le 31/12
- P3 - Location du Trinquet
- P4 - Accessibilité Ménat (révision)
- P5 - Allées cimetière et chauffage église
- P5 - Travaux école
- P5 - CCLO Plan Partenarial Logement Social
- P6 - Arrêt des cloches la nuit
- P6 - Inspection hygiène sécurité travail
- P6 - Autorisation d'engager investissements 2019
- P7 - Non restitution caution
- P7 - Admission en non valeur
- P7 - Compte de Gestion 2018
- P8 - Compte Administratif 2018
- P9 - Affectation du résultat
- P9 - Audit du clocher
- P9 - Gpt de commande Défense Incendie
- P10 - Taux d'impôts locaux (part communale)
- P10 - Renvit parcours emploi compétence

- P11 - Subventions 2019
- P13 - Renouvellement bail épicerie
- P13 - 2^{ème} modification PLU
- P14 - Adhésion service assistance CCLO
- P15 - Questions orales des conseillers

Arrêt sur images

- P18 - AG « Copains du Bord »
- P18 - Ouverture du lac de la Plaine
- P19 - Nouveau visage de la tour
- P20 - Kermesse paroissiale
- P20 - Expo peinture sur soie
- P21 - Carnaval des écoles
- P21 - Vide grenier de l'APE
- P22 - Activités de l'Amassade
- P22 - 10^e anniversaire de K'Danse

Ça nous concerne

- P23 - Programme 2019/2020 de K'Danse
- P24 - Qualité de l'air sur maslacq.fr
- P24 - Qu'est-ce qu'un QR Code ?
- P25 - Histoire et patrimoine de Maslacq
- P25 - Quant moteur de recherche discret
- P26 - Récupération essaims d'abeilles
- P26 - Recensement des enfants à 16 ans
- P27 - Maîtriser nos rejets
- P28 - Mineurs : Voyages à l'étranger
- P28 - Tranquillité vacances
- P29 - Transports scolaires
- P29 - Défibrillateurs
- P30 - Respect de la nature et des autres
- P31 - Région carte transports solidaire
- P31 - Permanences d'été secrétariat
- P32 - Fortes chaleurs => Réflexes
- P32 - Âgé handicapé, trouver une place
- P33 - Des nouvelles du site maslacq.fr
- P33 - CCLO Info logement social

Dossier : P16-17 Dons du sang

Vie associative: P34-36 Programme des Fêtes—Agenda des manifestations



Lisez les PV en ligne dès le jour de l'affichage

VIE MUNICIPALE

Conseil Municipal

PV de séances

<http://www.maslacq.fr>



Le mot du Maire



Les finances et les travaux ont été notre principale préoccupation ces derniers mois.

Cette année encore le Conseil Municipal a voté le taux des trois taxes communales sans augmentation mise à part l'indexation annuelle des bases.

Pourtant beaucoup de travaux et de projets deviennent nécessaires et il est de plus en plus long et difficile d'obtenir des subventions. Ces dernières ne sont pas connues le jour du vote du Budget ce qui ne rend pas la tâche aisée.

Heureusement, nous venons d'apprendre en ce début de mois de juin que deux dossiers sur trois sont enfin éligibles et nous en connaissons maintenant le montant. Il s'agit du projet de rénovation du complexe Ménat, de la mise en conformité pour l'accessibilité de nos bâtiments publics et de l'assainissement des murs de l'ancien bâtiment de l'école. Nous avons donc le feu vert pour commencer ces travaux en 2019.

Le dossier de réfection des allées du cimetière et le remplacement du chauffage de l'église n'a toujours pas été retenu. Nous reconsidérerons ce dossier en Commission des Finances et en Conseil Municipal car ces travaux deviennent urgents. Cependant, il nous est pratiquement impossible de financer sans aide nos projets importants alors que nous savons que nous pourrions en bénéficier. Cet auto-financement est d'autant plus difficile que nous venons de rénover un appartement et refaire des peintures d'urgence sur nos fonds propres (ces deux dossiers n'étant pas subventionnables).

A très court terme nous sommes dans l'obligation de réaliser un Schéma Directeur de Défense contre les incendies et un second Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur l'ensemble de la commune. Ces deux schémas commencent par une étude fort coûteuse, suivie par une mise en conformité dont le coût sera déterminé par les études préalables.

Le Syndicat de défense contre les inondations du Gave de Pau lance de son côté une étude pour la gestion des travaux de défenses prioritaires après les fortes crues de juin 2018.

Devant tant d'anticipations, de précautions et d'obligations imposées aux communes, on se demande pourquoi l'incendie de Notre Dame de Paris n'a pu être circonscrit plus rapidement !

Ces sollicitations financières toujours plus grandes, imposent aux conseillers municipaux et au personnel administratif un travail de funambule toujours plus grand année après année.

Je tiens très sincèrement à les remercier pour les nombreuses simulations, les études, les choix et le sérieux de leur engagement. Merci aussi à vous tous, les administrés pour votre patience et votre compréhension.

La liste des incertitudes n'est pas exhaustive puisque le financement de la Taxe d'Habitation n'est toujours pas clarifié et peut également avoir des conséquences pour nos finances. L'équipe municipale reste cependant mobilisée pour tenir le cap dans ce contexte d'adaptation permanente et souhaite à tous un excellent été.

Georges TROUJHET

Maire de MASLACQ



Maslacq Infos

Directeur de la publication : le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79

📠 05 59 67 31 82

🌐 www.maslacq.fr

✉ mairie.maslacq@wanadoo.fr



Informations du Maire au Conseil (08/02/19)

☐ Droits de préemption non-exercés :

M. le Maire fait mention des ventes sur notre territoire sur lesquelles il n'a pas exercé notre droit de préemption.

- ◆ Vente LACOUR / ANTONIO DO ESPIRITO SANTO
- ◆ Vente CAZEMAJOR GARANCHER
- ◆ Vente CAMET-LASSALLE / MENGUAL



☐ Courrier d'un administré relatif à la qualité de l'eau

M. le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré se plaignant du goût de l'eau distribuée.

Effectivement, l'eau a parfois un goût chloré prononcé. Cela vient du changement de procédé (l'ancien procédé utilisé, qui donnait peu de goût à l'eau, dissolvait la colle des tuyauteries). Le Syndicat pour éviter cet inconvénient, s'est trouvé contraint d'utiliser du chlore gazeux qui par moments communique à l'eau un fort parfum chloré, le changement de méthode ayant conduit à des tâtonnements.

La lettre a été transmise au Syndicat Gave et Baise gestionnaire du réseau.



☐ Demande d'autorisation pour l'organisation d'un stage de peinture sur la Commune

Madame Aline PEDERASINO qui donne des cours d'art plastique à Orthez, Biron, Lacq et Pau, intéressée par l'architecture du village demande l'autorisation d'organiser un stage de peinture à Maslacq du 1° au 4 juillet 2019 pour 8 à 12 personnes .



Approbation du PV de la séance précédente (13/12/2018)

Il est adopté à l'unanimité



Location de la salle socio culturelle le 31/12 (08/02/19)

La Salle Socioculturelle est l'objet de fréquentes demandes de locations pour la soirée du réveillon du nouvel an.

- ✓ Elle a été par le passé mise à la location les 31 décembre, à cette occasion étaient systématiquement relevées des nuisances sonores, des conflits ainsi que des dégradations importantes.
- ✓ Il avait alors été décidé d'un commun accord que cette salle ne serait plus louée à cette date dans un souci d'intérêt général et de préservation du patrimoine communal.

M. le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce aujourd'hui sur la location de la Salle Polyvalente les soirées du 31 décembre afin que cette décision soit formalisée.

Le Conseil, à la suite d'un long échange où les risques spécifiques à cette soirée sont évoqués, prend la décision suivante :

- ◆ La salle socio-culturelle ne sera pas louée à un particulier le soir du réveillon.
- ◆ Elle pourra être prêtée à une association de Maslacq, en cas de demande, dans les conditions suivantes :
 - ◆ La demande devra être signée par son Président
 - ◆ La caution liée à la casse sera ce soir-là, de 500,00€ (contre 150,00€ en temps normal)
 - ◆ La caution liée à la propreté sera comme à l'accoutumée de 314,55€

Vote favorable : Unanimité

Ces conditions seront indiquées aux associations lors de la réunion du Bureau Inter associatif à la rentrée 2019/2020.



Location du Trinquet (08/02/19)

Monsieur le Maire propose pour répondre à une demande, d'intégrer la location du trinquet au trimestre à la grille tarifaire préexistante à compter de ce jour, les tarifs restant inchangés.

Les tarifs seraient fixés comme suit :

Vote Pour : Unanimité

TARIF	HORAIRE	TRIMESTRIEL	ANNUEL
Horaires peu attractifs (08-12h/14-17h en semaine)	6,50 €	21,00 €	81,25€
Horaires moyennement attractifs (12h-14h en semaine)		62,00 €	245,00 €
Horaires très attractifs (17h-19h en semaine)		82,00 €	325,00 €



Ménat – Accessibilité – Plan de financement modificatif (Annule et remplace la délibération du 5/08/18)

Compte tenu du refus de la subvention du CNDS (Centre National Du Sport), du fait qu'il n'y ait pas de « pratique sportive encadrée en faveur de personnes handicapées identifiées, il serait opportun d'établir un plan de financement modificatif pour aboutir. Le projet pourrait être financé suivant deux axes complémentaires,

- ✓ L'un englobant la totalité de l'accessibilité des bâtiments communaux et appelant le fonds de concours de la Communauté des Communes, (partie sportive Ménat comprise).
- ✓ L'autre concernant l'assiette sportive du complexe Ménat uniquement, comprenant la partie trinquet et les sanitaires extérieurs utiles aux pèlerins de Saint-Jacques qui appellerait des subventions du Département au titre des bâtiments sportifs et de la DETR (Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux).

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Sport		Global	
			Montant HT	%	Montant HT	%
Travaux	330 755,00 €	Département Bâtiments Sportifs » (partie sportive uniquement)	51 574.60 €	20 %		13.33%
Honoraires architecte Géomètre, bureau de contrôle, coordonnateur SPS	29 768,00 € 9 700,00 €	DETR (partie sportive uniquement)	51 574.60 €	20 %		13.33%
Frais divers Imprévus 3%	7 500,00 € 9 000,00 €	FONDS DE CONCOURS de la Communauté de Communes			141 786.90 €	36.67%
		Sous-total : Autofinancement			244 946.10 € 141 786.90 €	63.33% 36.67%
TOTAUX	386 723,00 €		103 149,20 €	40%	386 723,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré :

- ◆ APPROUVE le plan de financement modificatif tel que présenté ci-dessus.
- ◆ SOLLICITE auprès de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques une subvention au titre de la DETR en lieu et place de la subvention demandée au CNDS, les autres demandes restant inchangées et courant toujours.
- ◆ CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches en vue d'obtenir ces diverses subventions.

Vote pour ce plan de financement = Unanimité



Allées du cimetière et du chauffage de l'église (08-02-2019)

Chauffage église

Le remplacement du chauffage de l'église datant de 1965 serait nécessaire. Il s'agit d'un chauffage au gaz propane, dont le fonctionnement est aujourd'hui aléatoire et ne répond plus aux normes de sécurité actuelles.

- ◇ Après étude de devis la Commission des Finances suggère l'installation d'un chauffage par lustres infrarouges électriques avec volutes qui fournit une sensation de chaleur instantanée et ne nécessite pas d'entretien. Deux lustres seraient mis en place dans la nef et un sur la partie chœur. **Le coût serait de 17 842.20 €/TTC.**

Allées du cimetière

Le revêtement des allées du cimetière, est très dégradé. Il présente un aspect visuel qui ne se prête pas au recueillement et une certaine dangerosité du fait des irrégularités présentes sur le sol. De ce fait, il est n'est pas conforme aux normes d'accessibilité et nécessite d'être refait.

- ◇ La Commission des Finances après étude propose qu'un projet de réfection globale des allées soit mis en œuvre, couvrant l'ensemble des cheminements de l'ancien et du nouveau cimetière. Des devis ont été demandés, le projet nécessiterait 26 784.55 €/HT.

Le dossier sera finalisé avant appel d'offres (avec éventuellement une variante concernant le revêtement des allées secondaires pour une meilleure intégration paysagère).

Le montant global du projet serait alors de 41 653.05 €/HT.

Le projet pourrait être financé par la Préfecture au titre de la DETR, par la Communauté de Communes au titre du Fonds de Concours et par le Département dans la catégorie espaces publics (pour la partie allées uniquement).



DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Allées		Global	
			Montant HT	%	Montant HT	%
Réfection des allées du cimetière	26 784.55 €	DÉPARTEMENT Espaces Publics Voirie	5 356.91 €	20,00%		12.86%
Installation d'un nouveau chauffage à l'église	14 868.50 €	DETR			10 413.26 €	25,00%
		FONDS DE CONCOURS de la Cte de Communes			12 941.44 €	31,07%
		Sous-total :			28 711.61 €	68,93%
		Autofinancement			12 941.44 €	31,07%
TOTAUX	41 653.05 €		5 356.81 €	20,00%	41 653.05 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré :

- ◆ Approuve le projet tel qu'il lui a été présenté ainsi que son plan de financement provisoire.
- ◆ Sollicite auprès du Département la subvention prévue dans le cadre du Règlement de Soutien Financier aux Communes dans la catégorie « espaces publics – voirie ».
- ◆ Sollicite une subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- ◆ Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes au titre du Fonds de Concours
- ◆ Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches en vue d'obtenir ces diverses subventions.

Vote pour ce plan de financement = Unanimité



École publique : Assainissement des murs et extension de la cour (08-02-2019)

D'importants problèmes d'humidité sont observés sur les murs à l'intérieur de la classe du Directeur et la bibliothèque/garderie ainsi que sur l'extérieur du bâtiment, dus à des remontées capillaires. Un traitement de fond est nécessaire (décrépissage de la partie traitée, injection d'une barrière hydrofuge empêchant la remontée d'humidité, recrépissage lorsque les maçonneries présenteront un taux d'assèchement convenable).

La Commune a fait l'acquisition du terrain jouxtant l'école. Pour l'intégrer à la cour de l'école des travaux de démolition du mur de séparation entre les deux parcelles et la mise en place d'un grillage rigide sur l'extension de la cour pour sécuriser l'ensemble seraient nécessaires. À cette occasion la peinture des volets de l'école pourrait également être entreprise.

Ce projet pourrait être aidé par la Préfecture via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Ces travaux sont estimés à 24 550.30 €/TTC d'après les devis obtenus.

Le Plan de Financement Prévisionnel du Projet serait alors défini comme suit, pour un montant estimatif et provisoire :

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Préparation et traitement des murs	8 407.11 €	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	8 183.43 €	40,00 %
Réfection des enduits, démolition, clôture	9 514.72 €			
Peinture des volets	2 536.75 €	Autofinancement	12 275.15 €	60,00 %
TOTAUX	20 458.58 €		20 458.58 €	100,00 %

Vote Pour ce plan de financement: Unanimité



Avis sur le projet « arrêté de PPGDJD » de la CCLO (08-02-2019)

- ☐ La CCLO a voté le 26 juin 2017 la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs dont l'objectif est de mettre en place un service d'accueil et d'information qui facilitera l'accès au parc social, (diffusion des informations sur l'offre de logements, les modalités d'accès, l'attribution...) Il s'organisera en prenant appui sur les lieux d'accueil existants et sera structuré avec 2 niveaux de lieux d'accueil :
 - ✓ **Les lieux d'accueil et d'information de proximité** : Information minima dans toutes les communes de la CCLO
 - ✓ **Les lieux d'accueil communs** : Mairies de Mourenx et d'Orthez dont les missions seront de fournir des informations plus complètes et d'accompagner le demandeur dans ses démarches si besoin.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande du Logement Social et d'Information du Demandeur arrêté par la CCLO.

Vote Pour : Unanimité



Avis sur l'arrêt des cloches de l'église la nuit à l'année (08-02-2019)

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite par une famille vivant à proximité de l'église que la sonnerie des cloches soit interdite à l'année de 22 h à 6 h. (Elle est actuellement interrompue du 09 avril au 30 septembre).

Les sonneries de cloches tant civiles que religieuses sont réglées par Arrêté Municipal. La commune peut voir sa responsabilité engagée pour atteinte à la tranquillité publique. Cependant, le Maire conserve la possibilité de ne pas modifier les sonneries des cloches, dès lors que l'émergence sonore n'excède pas les limites définies par le code de la santé publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime

- ◆ que la sonnerie des cloches fait partie de la vie du village.
- ◆ que l'arrêt qui intervient entre avril et septembre permet de limiter les nuisances pendant l'été, période où il arrive que l'on dorme la fenêtre ouverte.

Émet un avis défavorable à l'arrêt de la sonnerie des cloches de l'église de 22 h à 6 h à l'année.

Vote Contre l'arrêt toute l'année : Unanimité



Mise à disposition d'un ACFI par le CDG64 (08-02-2019)

□ Décision Modificative

La désignation d'un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI) est obligatoire dans toute collectivité, elle consiste à vérifier les conditions d'application de la réglementation et proposer des mesures pour améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Il est possible de confier cette fonction, par convention, au Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité

Vote Pour : Unanimité



Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019

Pour faire face aux urgences, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités permettant d'autoriser le Maire à mandater les investissements de l'année dans l'attente du Budget (à hauteur maximale de 29 138.02 €, soit 25% des investissements 2018).

Le Maire expose à l'Assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- ✓ Peinture des volets de la Mairie : 2 730 €
- ✓ Rénovation du poids public : 7 000 € (-4 962 € de restes à réaliser)
- ✓ Raccordement électrique du local du terrain Pucheu : 1 504 €

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2019.

Vote : Pour à la majorité, Contre 2 : Stephan BONNAFOUX et Julien ESCOS car ils avaient voté contre la rénovation du poids public

Informations du Maire au Conseil (08/02/19)

□ Droits de préemption non-exercés :

M. le Maire fait mention des ventes sur notre territoire sur lesquelles il n'a pas exercé notre droit de préemption.

◆ Vente LAHOUDIE/PREVOST

◆ Vente PEREIRA/PAYET





❑ Réponse de la CCLO concernant des aménagements de sécurité demandés

La CCLO accuse réception de la demande d'intervention relative à la sécurité publique et au vieillissement de l'espace public.

- ◆ **École publique** : Modification du carrefour avec le chemin du Hayet pour permettre les manœuvres du car. Ces travaux seront réalisés en Régie par la CCLO.
- ◆ **Rue du presbytère** : Trottoirs et bordures qui n'ont pas la largeur réglementaire seront à reprendre sur 222 m
- ◆ **Allée des tilleuls** : Un projet d'aménagement est nécessaire demandant un relevé topographique préalable.
- ◆ **Trottoirs autour de la Mairie** le revêtement devra être changé et un choix à faire entre enrobé à chaud et béton désactivé

❑ Réponse du Syndicat du Gave de Pau relative à la prévention des inondations

Réponse à un courrier du Maire faisant remonter l'inquiétude des administrés à la suite des dernières inondations.

- ◆ **Concernant les activités agricoles** : La compétence GEMAPI dont dispose le syndicat ne l'autorise à intervenir que dans le cadre de l'intérêt général. La seule possibilité d'intervention est de réaliser des travaux pour le compte et aux frais des demandeurs.
- ◆ **Pour la sécurisation de la zone habitée** : le Syndicat vient de lancer une étude hydraulique sur le périmètre de la CCLO.
- ◆ **Plus globalement**, une réflexion sur la reconstitution des zones de saligues est engagée.



Approbation du PV de la séance précédente

Il est adopté à l'unanimité des présents



Logement communal : Non restitution de la caution et location

Un logement communal du presbytère a été restitué fin février par la locataire dans un état dégradé et sale. L'appartement a dû être entièrement repeint, le sol d'une chambre changé, ainsi qu'une vitre remplacée. Le montant des travaux effectués sans lesquels le bien n'aurait pu être reloué s'élève à 8336.94 € TTC.

Le Conseil décide de ne pas rembourser la caution et de permettre au Maire de relouer l'appartement.

Vote Pour : Unanimité



Admission en non-valeur de produits irrecevables

Des titres de recettes émis à l'encontre d'usagers restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Le Conseil décide l'admission en non-valeur de loyers d'un appartement de l'école pour 735.74 € en 2016 et 2017

Vote Pour : Unanimité



Compte de Gestion 2018

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable (le Receveur) à l'ordonnateur (le Maire) . Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Le Conseil

- ◆ Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2018, les décisions modificatives et le Compte de Gestion du Receveur
- ◆ Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- ◆ Après en avoir délibéré,
 - ✓ Approuve le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018, il n'appelle ni observation ni réserve .

Vote Pour : Unanimité



Compte Administratif 2018

Le vote du Compte Administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale.

Il retrace l'ensemble des dépenses mandatées et des recettes encaissées sur l'exercice budgétaire. C'est un compte rendu de la gestion du Maire à l'Assemblée délibérante, qui traduit les réalisations, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la commune. Le résultat dégagé, permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du Compte Administratif intervient après celle du Compte de Gestion, avec lequel il doit être en cohérence.

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Prévisions	764 269,00	764 269,00	439 768.42	439 768.42	1 204 037.42	1 204 037.42
Résultats reportés		248 161.70		172 993.26		421 154.96
Opérations de l'exercice	484 542.57	543 155.47	120 240.02	129 619.44	604 782.59	672 774.91
TOTAUX	484 542.57	791 317.17	120 240.02	302 612.70	604 782.59	1 093 929.87
Résultat de clôture de l'exercice		306 774.60		182 372.68		489 147.28

Le résultat de l'année est dû à l'épargne sur plusieurs années destinée à financer les investissements envisagés. Maslacq, du fait de son appartenance à la CCLO (considérée comme riche) est pénalisée dans le cadre des dotations de péréquation de l'État destinées à favoriser l'égalité entre les collectivités. Les Dotations Globales de Fonctionnement sont également amputées chaque année.

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Christian COUTURIER, le Conseil Municipal

- ◆ Approuve le Compte Administratif du Budget 2018

Vote : Pour ⇒ La majorité (9)

Contre (2): Stephan BONNAFOUX et Julien ESCOS qui ne remettent pas en cause la sincérité des comptes mais avaient voté contre l'acquisition du terrain jouxtant l'école et la rénovation du poids public



Affectation du résultat

L'affectation du résultat en fonctionnement permet une utilisation souple :

- Pour les charges de fonctionnement du Budget suivant
- Pour financer des investissements, sur décision du Conseil

- ◆ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de l'affectation suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé	306 774.60
Réserve (pour couvrir le besoin de financement en investissements)	114 059.32
Résultat reporté en fonctionnement	192 715.28

Vote Pour : Unanimité



Audit clocher de l'église Saint Jean Baptiste

Lors de la visite de contrôle annuel de l'installation des cloches de l'église, la société Bodet Campanaire, a observé des désordres visuels et structurels lorsque les cloches sonnent à la volée. Elle propose un audit du beffroi (pour 1020 € TTC)

Un rapport technique nous serait fourni et présenté par un technicien chargé d'affaires incluant un état des lieux exhaustif de l'installation, un dossier photographique, une analyse des risques éventuels en terme de mise en danger des usagers et de dommages sur l'installation, avec des propositions de solutions argumentées.





Il est indiqué que si les éventuels travaux de sécurisation sont réalisés par l'entreprise Bodet Campanaire le montant de l'audit sera soustrait du montant à payer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant qu'il est nécessaire d'étudier la nature des dysfonctionnements pour éviter de faire peser des risques :

- ◆ Décide de faire réaliser un audit sur le beffroi par la société Bodet Campanaire et en fonction du diagnostic, de demander des devis à plusieurs entreprises pour les travaux éventuels de sécurisation.
- ◆ Précise que les crédits nécessaires à l'audit seront inscrits au budget 2019.

Vote Pour : Unanimité



Groupement de commandes : Défense Contre l'Incendie

La Défense Contre l'Incendie est une compétence communale, les Communes doivent :

- ◆ Contrôler annuellement le fonctionnement de leurs Points d'Eau Incendie
- ◆ Élaborer une carte des risques sur leur territoire pour prendre un arrêté de défense contre l'Incendie, pouvant être complété par un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) pour prendre en compte les évolutions de l'urbanisme.

Le Syndicat GAVE et BAÏSE dispose de la compétence " Distribution de l'eau potable " sur le territoire de 39 communes. Son réseau de canalisations, et ouvrages annexes, permet d'alimenter des bouches incendies, appartenant aux communes. Il dispose d'outils de planification et de contrôle et à ce titre est régulièrement sollicité par ses Communes adhérentes au sujet de la capacité du réseau à assurer la Défense extérieure Contre l'Incendie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un partenariat entre le Syndicat et ses Communes.

Le Syndicat joue le rôle de Coordonnateur pour la passation d'un groupement de commandes dans le cadre d'une convention constitutive. Il donne lecture à l'Assemblée du projet de convention de partenariat entre le Syndicat et les Communes membres.

Une longue discussion s'instaure au cours de laquelle sont évoqués

- ◆ Le bien fondé de faire intervenir le Syndicat Gave Baïse.
Il est répondu qu'il ne s'agit pas de lui confier les travaux mais d'utiliser ses compétences en matière de diagnostic et de créer un groupement d'achat pour obtenir de meilleures conditions
- ◆ Le coût extrêmement élevé de la mise en conformité dont certaines communes de la CC d'Arthez ont fait mention
- ◆ La poursuite de la baisse des dotations de l'État aux communes alors que l'on n'arrête pas de leur imposer des réglementations de plus en plus coûteuses.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre le Syndicat GAVE et BAÏSE et les communes membres pour la réalisation des arrêtés et des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- ◆ APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes et accepte que le Syndicat soit désigné coordinateur du groupement de commandes.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes

Vote pour: Unanimité



Autorisation donnée au Maire pour le dépôt des autorisations d'urbanisme

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les bâtiments municipaux

Il est proposé de donner au Maire, la délégation pour procéder au dépôt des diverses demandes d'autorisations d'urbanisme et déclarations relatives aux travaux de transformation ou d'édification des biens municipaux, pour faciliter les démarches administratives de la commune.

Vote pour: Unanimité



Approbation du PV de la séance précédente (11/04/2019)

Il est adopté à l'unanimité



Fixation des taux des impôts locaux 2019 (11/04/2019)

- ✓ La Commission des Finances suggère au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019, tels que ci-dessous :

	Taux 2018	Bases prévisionnelles 2019	Taux votés	Produit attendu
Taxe d'Habitation	13.67%	1 094 000	13.67%	149 550
Foncier Bâti	12.39%	829 300	12.39%	102 750
Foncier Non Bâti	29.06%	40 000	29.06%	11 624
			Vote pour Unanimité	263 924



Liste des dépenses imputables sur l'article 6232 (11/04/2019)

Par décision du Conseil Municipal, seront imputables sur cet article l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies et aux animations municipales.

- ✓ Buffets, boissons.
- ✓ Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents de toute nature offerts à l'occasion d'événements et (naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles).
- ✓ Frais de repas et d'hébergement liés à l'activité des services ou des intervenants extérieurs dont l'activité est elle aussi liée au fonctionnement de la commune.

Vote pour Unanimité



Parcours emploi compétence (renouvellement) (11/04/2019)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, il est conclu pour une période de 12 mois renouvelable une fois.

L'agent en poste participe à l'entretien courant des locaux de la commune et pourvoit au remplacement des agents techniques lorsque ceux-ci sont absents, ayant plus de 50 ans, le renouvellement dérogatoire au-delà de 24 mois est possible.

- ✓ Ce renouvellement est soumis à l'analyse des efforts de formation consentis par l'employeur
- ✓ La durée hebdomadaire afférente demeurerait de 20 heures par semaine
- ✓ La durée du contrat serait de 12 mois et la rémunération serait calculée sur la base minimale du SMIC horaire.

La Commission des Finances s'est posé la question du renouvellement de ce contrat dans un contexte financier tendu, cependant un certain nombre d'éléments l'ont conduite à proposer le renouvellement du contrat :

- ✓ L'âge de la titulaire (> 50 ans) rend possible un renouvellement dans de bonnes conditions
- ✓ La qualité de son travail a mis fin aux contestations par les utilisateurs de la salle socio-culturelle lors des états des lieux.
- ✓ Sa présence apporte sécurité et souplesse à la gestion du personnel lors de maladies ou de congés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE de renouveler le contrat à durée déterminée dans le cadre du parcours emploi compétences
- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce renouvellement.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice.

Vote Pour : Unanimité



**Subventions aux associations Inscriptions au Budget 2019**

<u>D'intérêt général</u>	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Proposé 2019	<u>Vote</u>
PEP 64	100	100	100	100	100
Alliance Vie	60	60	60	60	60
APP Baise	107	107	107	107	107
Comice Agricole	60	60	60	60	60
Croix Rouge	107	107	107	107	107
FNACA	60	60	60	60	60
Prévention Routière	31	31	31	31	31
Mémoire Canton Lagor	152	152	152	152	152
Pau Béam Handisport	46	46	46	46	46
S.O.S. Amitié Pau	31	31	31	31	31
Secours Catholique	92	92	92	92	92
Secours Populaire	92	92	92	92	92
SSIAD Bassin de Lacq	170	170	170	170	170
TOTAL	1108	1108	1108	1108	1108



<u>De MASLACQ</u>	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Proposé 2019	<u>Vote</u>	Nota Bene
Comité des Fêtes	1625	1625	1625	1125	1125	Trésorerie importante
Copains du Bord	250	250	250	500	500	Investissement en sécurité
École de musique	1500	1500	1500	1500	1500	
Étoile Sportive	1725	1600	1600	1600	1600	
L'Amassade	275	275	275	275	275	
OCCE	229	229	229	229	229	
Pétanque	500	500	250	500	500	Investissement dans le local
Sté de chasse	250	250	250	250	250	
Lous de Bacchus	400					
* Parents d'élèves (public)	Pas de demande		0	0	0	Va être revu en subventions diverses lors d'une prochaine séance
Lous de Bacchus	400	Pas de demande				
APEL école Jeanne d'Arc	Pas de demande					
Esprit jardin	Pas de demande					
Gym d'entretien	Pas de demande					
K'Danse	Pas de demande					
La vie au village	Pas de demande					
MicroClub	Pas de demande					
Pè de Gat	Pas de demande					
Pelotari	Pas de demande					
Randonneurs	Pas de demande					
Sté d'éducation populaire	Pas de demande					
Tennis	Pas de demande					
TOTAL	6754	6229	5979	5979	5979	

Vote pour Unanimité

* NB: La commune depuis longtemps s'était fixé comme règle de ne pas attribuer de subventions aux parents d'élèves et de concentrer ses aides à l'école (déjà très importantes) sur les activités des enfants. À titre exceptionnel elle va revoir la demande pour tenir compte de l'animation que constitue le carnaval pour la commune et des dépenses engagées pour la création du char.



Subventions diverses

Il est proposé d'en maintenir le montant à 1 200 €. Il est rappelé qu'aucune somme ne peut être prélevée sur ces crédits sans faire l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Subventions liées aux écoles

Il est proposé une actualisation de 1,80% du montant par élève de chacune, pour compenser l'inflation subie en 2018.

Sortie scolaire pour la classe maternelle école publique (OCCE) :

19 élèves sont actuellement scolarisés en classe maternelle.

Il est proposé d'accorder pour cette sortie 17.79€ par élève (contre 17.48€ précédemment).

Soit une subvention globale à la Caisse des Écoles de : 338.01€

Vote : Unanimité 338.01€

Subventions aux écoles : Le forfait passerait de 71.45€ à 72.73€.

École publique (Caisse des Écoles) : 65 élèves relèvent de la subvention soit un montant de 4 725.45 €

Vote : Unanimité 4 725.45€

École Jeanne d'Arc classe enfantine (OGEC) : 3 élèves relèvent de la subvention soit un montant de 218.19€

Vote : Unanimité 218.19€

Subventions pédagogiques écoles de Maglaçq

La subvention est versée à l'OCCE concernant l'école publique et à l'OGEC concernant l'école privée.

Une sortie est accordée tous les deux ans, l'école privée en a bénéficié en 2018.

L'école publique sort donc en 2019, il faut donc prévoir la somme correspondante sur cet exercice.

Le forfait par élève passe de 48.11€/enfant à 48.97€/enfant pour 46 élèves soit 2 252.62 €

Vote : Unanimité 2 252.62€

Information

Contrat d'association École Jeanne d'Arc : Article 6558 : "Autres dépenses obligatoires"

Il est prévu au budget une dépense obligatoire de 245.94 € par enfant (contre 241.60 € auparavant) pour 14 élèves
soit **3 443.76 €**.

Subventions bibliothèque municipale

La commission Finances propose d'attribuer : 1 000 € pour l'achat de livres et 500 € pour celui de petites fournitures.

Elle pense également qu'un crédit de 500 € pourrait être réservé en "Fêtes et cérémonies" sur les crédits inscrits au Budget Communal (Ces crédits comprendraient toutes les manifestations qu'il s'agisse d'animations internes et des vernissages etc...).

Il est spécifié qu'aucun crédit non utilisé, ne pourra être reporté sur l'année suivante ni transféré à une autre utilisation.

Vote : Unanimité pour les sommes proposées



Budget 2019

Monsieur le Maire, en préambule, fait mention des principes qui ont guidé la Commission des Finances :

- Réduire les dépenses de fonctionnement
- Prévoir le maximum d'investissements en se donnant comme règle de ne les réaliser qu'en fonction de l'attribution des subventions sollicitées (reporter où réduire ceux qui ne se verraient pas accorder le montant prévu de subventions).

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Georges TROUILHET, Maire, vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : **386 938.00**

Recettes : **683 370.00**

Fonctionnement

Dépenses : **704 737.89**

Recettes : **704 737.89**

Pour rappel, total Budget :

Investissement

Dépenses : 683 370.00 (dont 296 432.00 de Reste À Réaliser

Recettes : 683 370.00 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 704 737.89 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 704 737.89 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2019, tel que présenté.

Vote Pour : Unanimité





Renouvellement du bail de l'épicerie

La SARL « LA PETITE ÉPICERIE » représentée par M. COEFFET et Mme Carole SENSENBRENNER a sollicité le renouvellement du bail concernant le local commercial sis 5 rue du Parc à Maslacq (64300). Les preneurs souhaitent ajouter les activités de snack et traiteur à celles préexistantes et retirer celles de (tabac – jeux – presse).

Ils ont fait effectuer un premier état des lieux des locaux par le CFPPA des Pyrénées-Atlantiques à la suite duquel des travaux de mise en conformité ont été effectués. La Commune a ensuite fait procéder à une expertise sanitaire des locaux par l'entreprise Sanitas. Le preneur a effectué les travaux préconisés afin de lever les deux points de non-conformité relevés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DÉCIDE de donner son accord pour le renouvellement du bail commercial, d'une durée de 9 années.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Vote Pour : Unanimité



Encaissement de chèque

M. le Maire informe le Conseil de la réception d'un chèque de 50 € provenant du Trésor Public au titre d'un dégrèvement sur la taxe foncière 2018 consécutif à des pertes de récoltes dues aux inondations de juin 2018 et de la reconnaissance de l'état de calamités agricoles.

Conformément au Code Rural et de la Pêche la Commune devra faire bénéficier de ce dégrèvement les preneurs fermiers .

- ✓ 14,00 € seront à restituer à l'EURL du TUC
- ✓ 10,73 € à l'EURL LASSALLE en vertu des baux à ferme dont ils sont preneurs et la Commune bailleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise M. le Maire à encaisser le chèque de 50 € reçu au titre des pertes de récoltes
Charge celui-ci de verser aux preneurs les sommes qui leur reviennent

Vote Pour : Unanimité



2^{ème} modification simplifiée du PLU de Maslacq

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 mars 2018, le Conseil municipal a prescrit la 2^o modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, afin de :

Corriger des erreurs matérielles contenues dans le règlement écrit du PLU

Améliorer certaines règles pour faciliter l'instruction du droit des sols, mieux prendre en compte les réalités territoriales et encourager une approche plus qualitative des projets

Permettre aux habitations de faire l'objet d'extensions ou d'annexes dans les zones agricoles et naturelles

Simplifier et préciser les orientations d'aménagement pour garantir leur applicabilité

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a fait savoir qu'une évaluation n'est pas nécessaire.

Le dossier de modification a été soumis à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers qui a émis un Avis Favorable « à la modification du règlement des zones A et N sous réserve de réglementer les piscines, de fixer une hauteur limite aux annexes et de limiter les extensions d'habitations à 30% de la surface de l'habitation existante ».

Le dossier a par ailleurs été soumis pour avis à l'ensemble des autres personnes publiques associées prévues par le Code de l'Urbanisme et aux communes limitrophes, ainsi qu'aux partenaires intéressés parallèlement consultés selon leurs domaines de compétences. Sur les vingt-sept consultations, six réponses ont été reçues dans les trois mois prévus par le Code de l'Urbanisme.

- ✓ **La Chambre d'Agriculture** a émis un Avis Favorable au projet de modification, sous réserves similaires à celles de la CDPENAF concernant les extensions et les annexes d'habitation, prises en compte dans le règlement écrit à approuver.



- ✓ **TEREGA** a confirmé l'existence d'une servitude liée à une canalisation de transport de gaz sur le secteur 4 concerné par une orientation d'aménagement route d'Argagnon. Les contraintes attachées à son application seront prises en compte à l'échelle de toute demande d'autorisation de construire sur ce secteur.
- ✓ **La commune de Loubieng, le Conseil Départemental, RETIA et l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)** ont fait savoir ne pas avoir de remarques particulières à formuler sur les modifications envisagées.
- ✓ **Les autres autorités n'ayant pas répondu dans le délai de trois mois sont réputées avoir donné un Avis Favorable.**

Il est en outre rappelé que la loi ELAN a été promulguée le 24/11/18, prévoit, que le PLU puisse autoriser dans les zones agricoles ou forestières, les constructions et installations liées à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsqu'elles constituent le prolongement de l'acte de production. Pour permettre aux exploitations agricoles présentes sur la commune d'éventuellement développer de telles activités, il a été proposé de rajouter au dossier de modification simplifiée cette possibilité en zone agricole du PLU.

Après information par voie d'affichage en Mairie et publicité dans la presse, le dossier de modification simplifiée, ainsi qu'un registre pour formuler des observations, ont été mis à disposition du public en Mairie durant trente-deux jours, du 25/02 au 28/03/2019. Le dossier était aussi consultable sur les sites Internet de la Commune et de la CCCLO. Aucune demande d'adaptation, ni opposition, n'ayant été formulé par le public, le bilan de la mise à disposition apparaît favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver le projet de 2^{ème} modification simplifiée du PLU amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et de l'article 41 de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

DEMANDE à M. le Maire de procéder aux modalités d'affichage et de publicité de la présente délibération

DEMANDE à M. le Maire de transmettre la présente délibération et le dossier annexé à M. le Préfet du département

PREND ACTE que le Plan Local d'Urbanisme modifié ne sera exécutoire qu'après accomplissement des modalités d'affichage et de publicité et, en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale, dans le délai d'un mois à compter de sa transmission en Préfecture.

Vote Pour : Unanimité



Adhésion au service commun de la CCLO en ingénierie et d'assistance dans le cadre de l'aménagement des territoires communaux

Par délibération du Conseil Communautaire, l'intérêt communautaire pour la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » a été réécrit, excluant l'aménagement qualitatif et la création des espaces publics communaux.

La CCLO souhaite proposer une offre d'accompagnement technique et administratif aux communes par l'adhésion à un service commun qui réponde à leurs besoins d'ingénierie pour les compétences non transférées à la Communauté de Communes, et notamment l'aménagement qualitatif des espaces publics et la création d'espaces publics nouveaux.

Ce service sera géré par la CCLO. Ses effectifs seront constitués d'agents y exerçant déjà leurs fonctions, placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du Président de la Communauté

Le décideur restera le maître d'ouvrage communal en charge du pilotage de l'opération

Les missions pouvant être assurées par ce service commun, qui aura un rôle global de conseil et de proposition dans la limite de ses effectifs et de ses compétences sont :

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):

AMO technique : Concerne uniquement les domaines de l'aménagement et des infrastructures, (sont exclus les bâtiment et les équipements sportifs). Elle prendra le plus souvent la forme d'un conseil global pour l'engagement et le suivi d'une opération d'aménagement, d'une assistance pour la conduite, puis le contrôle d'une étude ou d'une mission à confier à un prestataire privé dans différents domaines.

AMO juridique : assistance à la passation des marchés publics et d'éventuels avenants, assistance en cas de litiges

AMO financière : avis technique amont sur les aspects de la planification budgétaire des opérations.

Missions de maîtrise d'œuvre :

Exclusivement dans le domaine « Infrastructures » (voirie, espaces verts, éclairage public).

Le domaine « Bâtiment » est exclu.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'ADHÉRER au service commun en matière d'ingénierie et d'assistance aux communes dans le cadre de l'aménagement des territoires communaux de la Communauté de Communes Lacq-Orthez

CHARGE M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion et notamment de signer la convention afférente

Vote Pour : Unanimité



Questions orales des conseillers

Geo TROUILHET (08-02-2019)

• **Opération de sécurité**

M. le Maire indique qu'il a émis auprès de la CCLO la demande d'une opération de sécurité sur le village :

- ✓ Élargissement du carrefour avec le chemin du Hayet après le parking de l'école, pour permettre au car scolaire d'effectuer un demi-tour
- ✓ Aménagement de la rue du presbytère et de la rue des tilleuls pour les piétons
- ✓ Réfection des trottoirs de la Mairie
- ✓ La demande a reçu un accueil plutôt favorable lors d'un premier contact



Robert LANGLA

• **Patrimoine et histoire communale (21/03/19)**

Robert intervient pour expliquer le travail récemment réalisé par la Commission Information pour rendre plus vivante la présentation de l'histoire et du patrimoine. :

- ✓ Huit petites vidéos (autour de quatre minutes) ont remplacé une partie des dix-sept articles de la rubrique Histoire et Patrimoine du site pour être plus vivants.
- ✓ Des affichettes comportant des QR codes pour accéder aux vidéos sont présentes à la Mairie, sur les portes de Ménat, à la salle socio culturelle et dans les gîtes et sont destinées à permettre aux touristes de les visualiser sur leurs smartphones.

• **Travaux poids public (11/04/19)**

Robert indique qu'en dehors des travaux confiés aux entreprises, la remise en état du poids public en abri pèlerins nécessitera la participation de bénévoles notamment pour :

- ✓ Le nettoyage et la peinture de l'intérieur et du mécanisme (comme pièce de musée)
- ✓ La mise en place d'une banquette et d'une table
- ✓ L'affichage d'informations sur le village et les gîtes et une notice sur la balance



Julien ESCOS (11/04/19)

• **Journée Associations (11/04/19)**

Julien informe le Conseil Municipal que certaines associations du village l'ont contacté pour proposer l'organisation d'une journée des Associations.

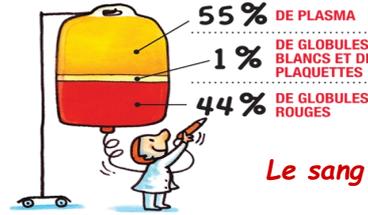
Le Conseil Municipal n'y voit aucun inconvénient, reste à mesurer le nombre d'associations qui participeraient et la nature des activités.



3 Millions
de prélèvements
annuels sont
réalisés

1 Million
de malades sont
soignés chaque
année

Le don de sang est
**VOLONTAIRE
BÉNÉVOLE
ANONYME
& GRATUIT !**



A qui servent les dons de sang ?

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers...

Les besoins en produits sanguins sont quotidiens et en forte augmentation. Il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse capable de se substituer au sang humain et aux produits labiles issus des dons de sang.

Irremplaçables et vitaux, les produits sanguins sont utilisés dans deux grands cas de figure :

- ◆ **Les situations d'urgence** (hémorragies lors d'un accouchement, d'un accident, d'une opération chirurgicale...)
- ◆ **Les besoins chroniques** (maladies du sang et cancers).

Les produits sanguins sont aussi employés pour fabriquer des médicaments, plus de 200 maladies sont ainsi traitées avec des substances issues du plasma, et les patients en bénéficiant représentent 50% des malades soignés grâce aux dons de sang.

Suis-je éligible aux dons de sang ?

Avez-vous entre 18 ans et 70 ans, pesez-vous moins de 50 Kg ?	La sécurité des dons exige des limites d'âge et de poids
Avez-vous déjà eu une transfusion ou une greffe d'organe ?	Par précaution, le don de sang n'est pas possible
Avez-vous une anémie ou un manque de fer ?	Attendre de récupérer un taux d'hémoglobine normal
Enceinte ? Accouchement depuis moins de 6 mois ?	Attendre 6 mois après l'accouchement
Fièvre ou infection dans les 2 semaines ?	Attendre 15 jours après la disparition des symptômes
Extraction dentaire depuis moins d'une semaine ?	Attendre 1 semaine
Opération ou endoscopie dans les 4 derniers mois	Attendre 4 mois
Piercing, boucle d'oreille, tatouage dans les 4 derniers mois	Attendre 4 mois
Douleurs cardiaques après un effort ?	Don impossible quand on a des problèmes cardiaques
Plus d'un partenaire sexuel dans les 4 derniers mois	Ne pas donner, (même si les relations étaient protégées)
Avez-vous déjà pris des drogues par voie intraveineuse ?	Contre indication permanente
Pratiques à risques chez votre partenaire ?	Attendre 12 mois après le dernier contact sexuel avec lui
Avez-vous voyagé dans les 4 derniers mois ?	Délais de 1 à 4 mois après le retour de certains pays

Idées fausses à combattre :

- ◆ **Je n'ai pas le temps.** Le prélèvement ne dure que 8 à 10 minutes. Si l'on ajoute le temps de l'entretien préalable avec l'infirmier ou le médecin, puis le temps de repos et de collation, le don de sang prend au total 45 minutes.
- ◆ **J'ai peur de la pique et de l'aiguille.** Personne n'aime les piqûres mais le don de sang ne fait pas plus mal qu'une prise de sang. Ce geste est pratiqué par un personnel formé.
- ◆ **Il faut être à jeun pour donner.** Au contraire, il faut avoir mangé avant de donner du sang afin de diminuer les risques de malaise. Éviter les aliments trop gras et les boissons alcoolisées.
- ◆ **Il y a déjà assez de donneurs** Comme il n'existe aucun produit qui peut remplacer le sang et que la durée de vie des produits sanguins est limitée, l'EFS recherche en permanence de nouveaux donneurs. Pour le sang, les donneurs du groupe O sont les plus recherchés et pour le don de plasma, du groupe AB.
- ◆ **Il existe des risques de contamination.** Donner son sang ne présente aucun risque de contamination. Le matériel de prélèvement est stérile et à usage unique et le don est supervisé par un personnel médical expérimenté.
- ◆ **Je serai fatigué après avoir donné.** Chez une personne en bonne santé, le don n'entraîne aucun effet secondaire. La quantité de sang prélevée représente moins de 10 % du volume de sang de l'organisme qui régénère rapidement le volume prélevé. Après le don, une collation est offerte pour faciliter leur récupération, les donneurs peuvent reprendre leurs activités
- ◆ **Je n'ai pas d'endroit à proximité.** L'EFS accueille les candidats au don dans 128 sites répartis sur le territoire et organise 40 000 collectes mobiles par an dans des lieux publics, des entreprises...



Recherchez lieux et dates sur le site de l'Établissement Français du Sang :
<https://dondesang.efs.sante.fr>





Le plasma :

Polytraumatisés, grands brûlés, hémophiles, enfants immunodéprimés... Le plasma, partie liquide du sang, contient des protéines d'un intérêt thérapeutique majeur pour de nombreux malades. Celui-ci leur est délivré par transfusion ou sous forme de médicaments.

Don de plasma

- ◆ **Principe** : Il s'effectue sur rendez-vous. On prélève, par aphérèse, jusqu'à 750 ml de plasma au donneur : le sang passe alors dans une centrifugeuse qui conserve le plasma et retourne au donneur les autres composants du sang (globules rouges, globules blancs et plaquettes).
- ◆ **Durée** : Le don dure environ 60 minutes. De l'arrivée au départ, il faut prévoir environ 1h30.
- ◆ **Conservation** : Le plasma congelé peut être conservé un an.
- ◆ **Délai** : Il faut respecter un délai de 2 semaines entre chaque don de plasma.
- ◆ **Fréquence** : On peut donner son plasma jusqu'à 24 fois par an.



Les plaquettes :

Lorsque la maladie (leucémies, lymphomes) ou les traitements (chimiothérapie, radiothérapie) empêchent la fabrication de cellules sanguines par la moelle osseuse, le patient est dit en aplasie. La transfusion régulière de plaquettes permet alors d'éviter les risques d'hémorragies mettant en jeu la vie des malades. .

Don de plaquettes

- ◆ **Principe** : Il s'effectue sur rendez-vous.
- ◆ **Durée** : Le don dure environ 90 minutes. De l'arrivée au départ, il faut prévoir environ 2h00.
- ◆ **Conservation** : La durée de vie des plaquettes n'est que de 7 jours.
- ◆ **Délai** : Il faut respecter un délai de 4 semaines entre chaque don de plaquettes.



La moelle osseuse :

La moelle osseuse est située dans les os longs et les os plats (ne pas confondre avec la moelle épinière). Elle renferme des cellules précieuses, appelées cellules souches hématopoïétiques, qui donnent naissance aux cellules du sang : les globules rouges, les globules blancs et les plaquettes.

A quoi sert le don ?

Pour soigner les maladies du sang, la greffe de moelle osseuse est l'un des traitements efficaces. 80 % des greffes de moelle osseuse sont réalisées pour traiter certaines formes de cancers comme les leucémies, les lymphomes ou les myélomes. Les personnes atteintes de maladies du sang, d'anémie aplasique ou de troubles héréditaires du système immunitaire et du métabolisme peuvent également avoir besoin d'une greffe de moelle osseuse.

Don de moelle osseuse

- ◆ **Principe** : Être volontaire au don de moelle osseuse signifie être inscrit sur le registre France greffe de moelle.
- ◆ **Compatibilité** : La probabilité de trouver deux individus compatibles pour une greffe de moelle osseuse en dehors de la fratrie est d'une sur un million ! Sachant que pour deux membres d'une même fratrie, les probabilités s'élèvent à une sur quatre. C'est pourquoi chaque nouvelle inscription compte et apporte une chance supplémentaire de guérison pour les malades
- ◆ **Disponibilité** : S'engager à rester joignable et à se rendre disponible en cas de compatibilité avec un receveur
- ◆ **Prélèvement** : Il existe aujourd'hui deux façons de prélever les cellules souches hématopoïétiques de la moelle osseuse :
 - ✓ **Le prélèvement direct de moelle osseuse** : il est réalisé à l'hôpital, sous anesthésie générale, par ponction dans les os iliaques (au niveau du bassin). Le donneur sort le lendemain de l'hôpital.
 - ✓ **Le prélèvement de cellules souches périphériques** : il n'y a pas d'hospitalisation. Le donneur reçoit, pendant les 5 jours précédant le prélèvement, un médicament favorisant la migration vers le sang des cellules souches hématopoïétiques de la moelle osseuse. Ces cellules sont ensuite recueillies en 3 ou 4 heures via un prélèvement sanguin par aphérèse, dans un centre de l'EFS.



Plus d'Informations sur le site spécialisé :

<https://www.dondemoelleosseuse.fr>



Assemblée Générale des "Copains du Bord"

22-02 Photo © Julien ESCOS

Bilan 2018

- ◆ Remerciement aux bénévoles, à la mairie, aux personnes ayant participé aux travaux du lac.
- ◆ Une pensée pour Jean Claude VIGNASSE qui a été un membre actif de l'association.
- ◆ Bilan moral présenté par le Président avec les diverses manifestations réalisées en 2018.
- ◆ Bilan financier (Positif).

Prévisions 2019

- ◆ Ouverture du lac le 2 mars
- ◆ Concours de pêche de la fête de Maslacq, le 22 juin
- ◆ Journée adhérents le 7 septembre.

Pour l'adhésion 2019, les cartes seront en vente au prix de 10€/personne ou 13€/famille.

✪ A l'épicerie de Maslacq ✪ Chez Didier pêche (magasin de pêche à Orthez)



Ouverture du lac de la plaine

22-02 Photo s© Copains du Bord

2 mars 2019

Les pêcheurs, ainsi que les truites, étaient bien au rendez-vous.

Tout le monde s'est retrouvé ensuite autour d'une excellente daube préparée par Michel.

L'équipe des Copains du Bord remercie tous les bénévoles et participants pour cette belle journée dans une bonne ambiance.





Nouveau visage de la tour Photos © Robert Langla

La tour, patrimoine communal

La tour fortifiée située à l'extrémité du stade constitue le plus beau vestige de notre patrimoine communal. Elle témoigne d'un passé dont le mystère demeure.

Ce monument au fil des siècles s'est dégradé, les escaliers intérieurs se sont effondrés. Pour éviter que la partie supérieure ne continue à s'abîmer, la Municipalité, il y a plusieurs années a procédé à un chaînage de maçonnerie.

Avec la part de rêve qui s'y attache, elle attirait les enfants qui y voyaient un extraordinaire terrain de jeu.

Situé en bordure du chemin de Compostelle elle capte le regard des pèlerins qui viennent l'admirer.



Le chaînage du sommet



Le pied de la tour avant l'intervention

Mise en sécurité du pied de la tour

Cette année, pour éviter que des enfants ou des touristes ne risquent de se blesser et que des personnes indélicates n'utilisent le pied de la tour pour y faire leurs besoins, ou déposer des immondices, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place trois portes qui en ferment l'accès tout en améliorant l'esthétique. Ce travail a été confié à l'entreprise de charpente et couverture Marlat.



Porte Est



Porte Sud



Porte Sud-Est



Kermesse paroissiale



Saint Jean Baptiste des rivières

28-04 Photo © Google street

Succès de la kermesse 2019

- ◆ Selon la tradition, la kermesse Inter paroissiale Saint Jean Baptiste des Rivières du relais de Maslacq, s'est déroulée le dimanche qui a suivi la fête de Pâques.
- ◆ Pour cette kermesse qui concerne St Jean Baptiste des Rivières, des villages voisins tels que Castétis, la présence de paroissiens de St Pierre d'Orthez et de membres de l'hospitalité Basco Béarnaise a encore étoffé l'assistance.

Comme l'an dernier ce fut un grand succès pour le comité organisateur.



Vente de pâtisserie

Dans la matinée, des équipes de bénévoles ont vendu, chez les particuliers, de la pâtisserie, dans les villages de Biron, Castetis, Castetner, Maslacq, Sarpourenx et Sauvelade.

Affluence pour partager un bon déjeuner

Une assistance importante pour le déjeuner servi dans la salle socioculturelle de Maslacq, en présence des abbés Pierre LAHON et Paul Din Van HOAN. Claudine et Patrick QUENOT, avec leur fidèle soutien Jean ARROZES, avaient concocté comme à l'accoutumée un succulent repas, apprécié par grands et petits.

Remerciements

Les organisateurs de cette journée remercient, vivement, tous les bénévoles, les personnes ayant fourni des œufs, les participants au déjeuner et les généreux donateurs qui ont permis de profiter de cette sympathique et conviviale rencontre. Ils vous disent : " À l'année prochaine ! "

Expo peinture sur soie réussie Photos © RL

Une bonne participation

La Peinture sur Soie du Foyer Rural de Mont a séduit bon nombre de visiteurs, les 17 et 18 mai, salle Ménat.

Malgré le temps maussade, les gens de Maslacq et des environs n'ont pas hésité à venir découvrir les dernières créations élaborées par les membres de l'association que dirige Viviane DEBAIL.

Tout ceci a éveillé la curiosité des visiteurs déclenchant des questions et des échanges intéressants.

Viviane et son équipe sont pleinement satisfaites de la réussite de cette expo à Maslacq.

Une diversité colorée

Des tableaux de styles différents se croisaient sur les murs: allant du style rétro au style moderne, en passant par la douceur des paysages aux couleurs chatoyantes, croisant ça et là des spécimens plus ou moins surprenants par leurs formes ou leurs couleurs.

Les lampes, les coussins et les écharpes ont eu un franc succès et ont fait le bonheur de quelques indécis pour le cadeau de la fête des Mères.

Tous ces travaux sont le résultat d'échanges et d'expériences faites au gré de la fantaisie et de l'inspiration des créatrices, tout au long de l'année dans leur atelier de Lendresse.





Carnaval des écoles Photos © APE

Un char construit par des bénévoles des parents d'élèves

L'APE (Association des Parents d'Élèves de l'école publique) a relancé l'idée d'un carnaval destiné aux enfants des écoles pour contribuer à faire vivre le village en réunissant tous les enfants, pour développer le tissu social dans la commune.

Dans ce cadre, cette année, des bénévoles ont longuement travaillé à la création d'un char sur le châssis d'une caravane. La commune a mis à leur disposition pour l'abriter le local qu'elle vient d'acquérir sur un terrain limitrophe de l'école



Le char lors du défilé



Une météo médiocre

Cette année, le carnaval n'a pas eu la même chance que l'an dernier, il s'est déroulé par une après-midi pluvieuse. Le défilé s'est fait sous les parapluies.

Heureusement pour sa phase finale, il pu se mettre à l'abri dans la salle socio-culturelle où Monsieur carnaval a pu bénéficier d'un procès en bonne et due forme et être condamné comme le veut la tradition.

Le procès salle socioculturelle

Vide grenier de l'APE Photos © APE

Gagner de quoi financer des activités

L'APE (Association des Parents d'Élèves de l'école publique) organise des activités destinées comme le vide grenier, à permettre de financer des activités pour les enfants de l'école, comme par exemple un déplacement envisagé à cité de l'espace.



Une forte mobilisation malgré une météo défavorable

La journée a regroupé quarante et un exposants avec quelques courageux qui ont affronté la pluie dehors. Le public s'est également déplacé malgré le froid et le mauvais temps pour chiner et profiter des nombreuses crêpes confectionnées par les parents d'élèves.

Un beau succès grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles.





Amassade Photos © G. LACCOURRÉGE

Les membres de l'Amassade ont organisé comme tous les ans, leurs rencontres conviviales et gastronomiques.

Ils ont eu une pensée pour les membres de leur association qui les ont quitté dernièrement

Leurs remerciements s'adressent particulièrement à leur fidèle cuisinière Claudine Quenot et à son équipe de les avoir servis avec autant de gentillesse et de dévouement.

Ils remercient aussi les chasseurs qui ont cuisiné le chevreuil et tous ceux qui ont offert l'apéritif à chaque repas.

Merci également à tous les participants de Maslacq, Castener, Sarpourenx, Lâa-Mondrans, Loubieng, Orthez, Labastide Cézeracq, et Lescar.

Le chevreuil



Le dix neuf février, dans la salle Socio Culturelle, près de quarante invités du Club Amassade de Maslacq, Castetner et Sarpourenx se sont réunis pour le repas Traditionnel du Chevreuil.

Préparé par les Chasseurs, en daube et côtelettes grillées, il était agréablement savoureux.



Les beignets

Le cinq mars, les membres du Club ont mangé avec gourmandise les beignets du mardi gras.



Omelette pascale

Le vingt trois avril, une quarantaine de fidèles se sont de nouveau réunis pour déguster le repas de l'Omelette Pascale.



Les beignets de Claudine ont eu du succès



L'omelette pascale très appréciée

Samedi 30 mars
Journée anniversaire
ouverte à tous
Salle socioculturelle



Dix Bougies pour K'danse

K'Danse a fêté le 30 mars son 10^{ème} anniversaire. N'ayant pas encore pu avoir de photo, nous réserverons un article sur cet évènement dans notre numéro d'octobre





PROGRAMME K'Danse SAISON 2019 – 2020



Pour cette nouvelle Saison, K'Danse vous propose de nombreux cours :

Début des cours sur la semaine 37 (2019)

Fin des cours sur la semaine 26 (2020)

LUNDI	Maslaq	Flamenco West Coast Swing (W.C.S)	* Débutant * Débutant	Constance Leyla	19h à 20h 20h à 21h30 cours 21h30 à 22h pratique dansante
MARDI	Maslaq	Bachata	* Débutant * Intermédiaire * Avancée	Mona & Chris	19h à 20h 20h à 21h 21h à 22h
MERCREDI	Sarpourenx	Kizomba	* Débutant	Guillaume	20h à 21h30 cours 21h30 à 22h pratique dansante
JEUDI	Sarpourenx	Salsa Cubaine	* Débutant * Intermédiaire	Loïc	20h10 à 21h10 21h10 à 22h10

Nous rajouterons également des stages intensifs (2 x 1h30) sur chaque vacance scolaire (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps) uniquement sur pré inscription :

- **Salsa Portoricaine** avec Jeff (+ Loïc).
- **Bachata** (Fusion, sensuelle, moderne et dominicaine) avec Stefania et Julien.

Et Occasionnellement, nous aurons l'honneur d'accueillir Alain et Katerina pour : Salsa Cubaine (avec différents styles).

Ses stages seront accessibles au public mais à tarifs préférentiels pour les adhérents de K'Danse.

Nous proposerons tout au long de l'année des Auberges Espagnoles (réservés aux adhérents) pour le côté convivial tout en ayant le loisir de mettre en pratique ce que nous avons appris en cours.

Tout au long de cette saison, nous organiserons 3 journées « Stages / Repas / Soirée » ouvert au public lors desquelles vous aurez le loisir de profiter de nombreux stages animé par des intervenants variés suivi d'un repas et enfin d'une soirée animé par différents Dj ou animateurs d'ici et d'ailleurs 😊...

- **Samedi 14 Décembre 2019** (Repas Noël)
- **Samedi 29 Février 2020** (+ Gala)
- **Samedi 16 Mai 2020** (Repas de fin d'année : uniquement pour les adhérents)
- **Samedi 13 Juin 2020**

Nos tarifs :

- 1 cours / semaine : **150€** (140€ + 10€ adhésion)
- Cours supplémentaire : **80€**
- Couple (1 cours chacun) : **270€** (adhésion comprise)
- Nouvel adhérent homme : **90€** (adhésion comprise)
- Formule : Couple dont nouvel adhérent homme : **225€** (adhésion comprise)

Possibilité de régler en 1 ou 3 fois (octobre, janvier et avril)

Vous avez la possibilité d'essayer chaque cours sur tout le mois de septembre !



kdanse64300@gmail.com



kdanse maslaq



06.77.25.18.24 (Sandy)

😊 Décontracté, il faut sourire 😊



Qualité de l'air sur le site [maslacq.fr](http://www.maslacq.fr)



VIE PRATIQUE
Qualité environnementale
Qualité de l'air

<http://www.maslacq.fr>



Photo Creative Commons CC0

◆ La pollution

C'est l'association AIRAQ, agréée par le Ministère en charge de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine qui nous permet de vous donner en permanence les informations nécessaires.

Pour surveiller le territoire Aquitain 24h sur 24h et 7 jours sur 7, elle possède des stations de mesures adaptées, dont une à Maslacq (au stade) et effectue des campagnes de mesures itinérantes et ciblées.

En plus des informations accessibles en permanence à l'adresse indiquée ci-dessus, maslacq.fr se fait l'écho dans les actualités, des alertes de pollution lancées par la Préfecture des Pyrénées Atlantiques

◆ Les risques d'allergie aux pollens

Grâce au Réseau National de Surveillance Aérobiologique, vous avez un accès permanent à une cartographie du risque allergique classé de nul à très élevé sur toute la France.

Cette cartographie comporte une analyse par type de plante dans chaque département.

Cette information mise à votre disposition, vous permet de réagir en fonction de votre sensibilité à certains pollens.



Qu'est-ce qu'un QR code ?

Le QR Code est un code-barres en deux dimensions qui permet d'effectuer des interactions avec les Smartphones, en particulier en créant un lien avec une page Internet.

Comment flasher un QR Code avec son smartphone ?

Télécharger sur votre smartphone un lecteur (ou scanner) de QR code :

- ◆ **Smartphones sous Android**, dans Google Playstore, chercher une application lecteur de QR codes
- ◆ **Iphone (Apple)**, chercher une application lecteur de QR codes dans App store

Utiliser un lecteur de QR Code :

- ◆ Appuyer sur l'icône de l'application que vous avez téléchargée
- ◆ Diriger l'objectif de votre smartphone vers le document contenant le QR Code
- ◆ Visez le QR Code et placez le au centre du cadre qui s'ouvre

✓ L'adresse Internet de la page apparaît :

- ◇ Certaines applications le lisent directement
- ◇ D'autre affichent un bouton «Ouvrir le lien » ou « Browse website » si votre application est en anglais





Nouvelle présentation de l'histoire et du patrimoine de Maslacq



<http://www.maslacq.fr>

LA COMMUNE
Histoire et Patrimoine



Consciente de la richesse de l'histoire de notre commune, nous avons retravaillé la présentation de l'histoire et du patrimoine du village avec un double but :

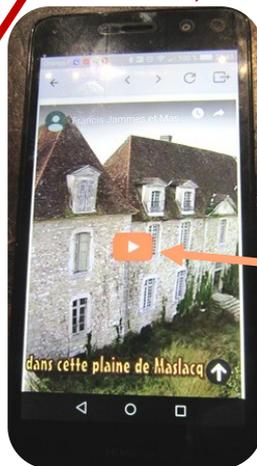
- ◆ **La rendre plus vivante** sur le site maslacq.fr grâce à la création de huit courtes vidéos
- ◆ **Permettre aux pèlerins et aux promeneurs d'y avoir accès avec leur smartphone** quand ils traversent le village en flashant des affichettes qui donnent accès aux vidéos (comme dans l'exemple ci-dessous)

L'un des QR codes correspond à chacun des thèmes

Genèse de l'école des Roches



03 min 16 sec



Huit vidéos (nouvelles)

- Château et blason
- Francis Jammes
- Genèse de l'école des Roches
- Le fils de Bao Dai
- Le sanctuaire de Muret
- Gr65 vers Compostelle
- La tour fortifiée
- Moulins digues et canaux

Neuf présentations (existantes)

- Fondation du bourg
- La famille Laussat
- La faïencerie
- Jehan de Pommyer
- École des Roches et pédagogie
- Maison d'Abbadie
- Bernard et Jacques Lafitte
- Photos anciennes
- Illustrations

Mettre en route la video

Internet : Éviter la surutilisation de nos données personnelles

Vous avez tous remarqué la façon dont sont tracés nos mouvements par les moteurs de recherche.

Cela vous conduit à recevoir des publicités pour les objets que vous avez consultés ou un message d'un site touristique vous demandant si vous avez apprécié le repas que vous avez pris la veille dans un restaurant, si cette invasion dans votre vie privée vous inquiète, ou vous agace, sachez qu'il existe :

Un excellent moteur de recherche :

- ✓ Français (seul moteur de recherche européen)
- ✓ Téléchargeable gratuitement
- ✓ Qui ne vous espionne pas



Qwant

Pas de cookies, pas d'historique de vos visites et donc pas de publicités ciblées.

Le moteur de recherche Qwant fait partie de la liste des logiciels libres préconisés par l'État français dans le cadre de la modernisation globale de ses systèmes d'information.



Récupération d'essaims d'abeilles

◆ Essaimage

Chaque année, au retour des beaux jours, des essaims d'abeilles se forment un peu partout, et s'installent parfois dans des endroits inappropriés comme un arbre de votre jardin par exemple.

L'essaimage est un phénomène naturel qui permet aux colonies d'abeilles de se diviser et donc de se reproduire. Certains essaims s'éloignent de leur rucher et peuvent se poser dans votre jardin.



◆ Sauvez un essaim

Les pompiers ne se rendent plus au domicile des particuliers pour retirer les butineuses ou s'ils le font, ce n'est qu'en ultime recours quand elles se sont nichées dans des endroits complexes à atteindre et moyennant finances. Leurs interventions se limitent plutôt aux lieux publics, type écoles, pour écarter tout danger lié à la présence d'un essaim à proximité d'enfants. Cette opération est alors facturée à la commune.

Dans le contexte actuel de mortalité des abeilles, il est évidemment interdit de s'attaquer à l'essaim à coups d'insecticides. Cela n'aurait comme effet que d'affoler le nid, vous mettre en danger et vous placer dans l'illégalité, les abeilles étant protégées par la loi.

Participez à leur sauvegarde en prenant contact avec un apiculteur qui viendra chez vous récolter l'essaim.



Recensement 16 ans

Tout jeune Français (fille et garçon) qui a 16 ans doit se faire recenser auprès de la Mairie de son domicile :

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Ce recensement permet à l'Administration de :

- Le convoquer pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
 - L'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.
- ✓ Le jeune titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum peut demander à être exempté de la JDC en fournissant dès le recensement une photocopie de sa carte.
 - ✓ Le jeune atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante peut également demander à être exempté de la JDC dès le recensement. Un certificat médical lui sera demandé ultérieurement lors de l'examen de sa demande.

Le jeune doit se rendre à sa Mairie avec les documents suivants :

- ✓ Carte nationale d'identité ou passeport valide
- ✓ Livret de famille

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

À la suite du recensement, la Mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

NB : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.



Maîtriser nos rejets

♦ L'assainissement collectif c'est quoi ?

Les eaux usées sont collectées et évacuées vers une station d'épuration par des canalisations.

Les polluants sont dégradés et l'eau traitée est rejetée dans le milieu naturel .

La composition des eaux usées est très importante pour une épuration réussie.



Évitons de verser dans les canalisations du tout à l'égout

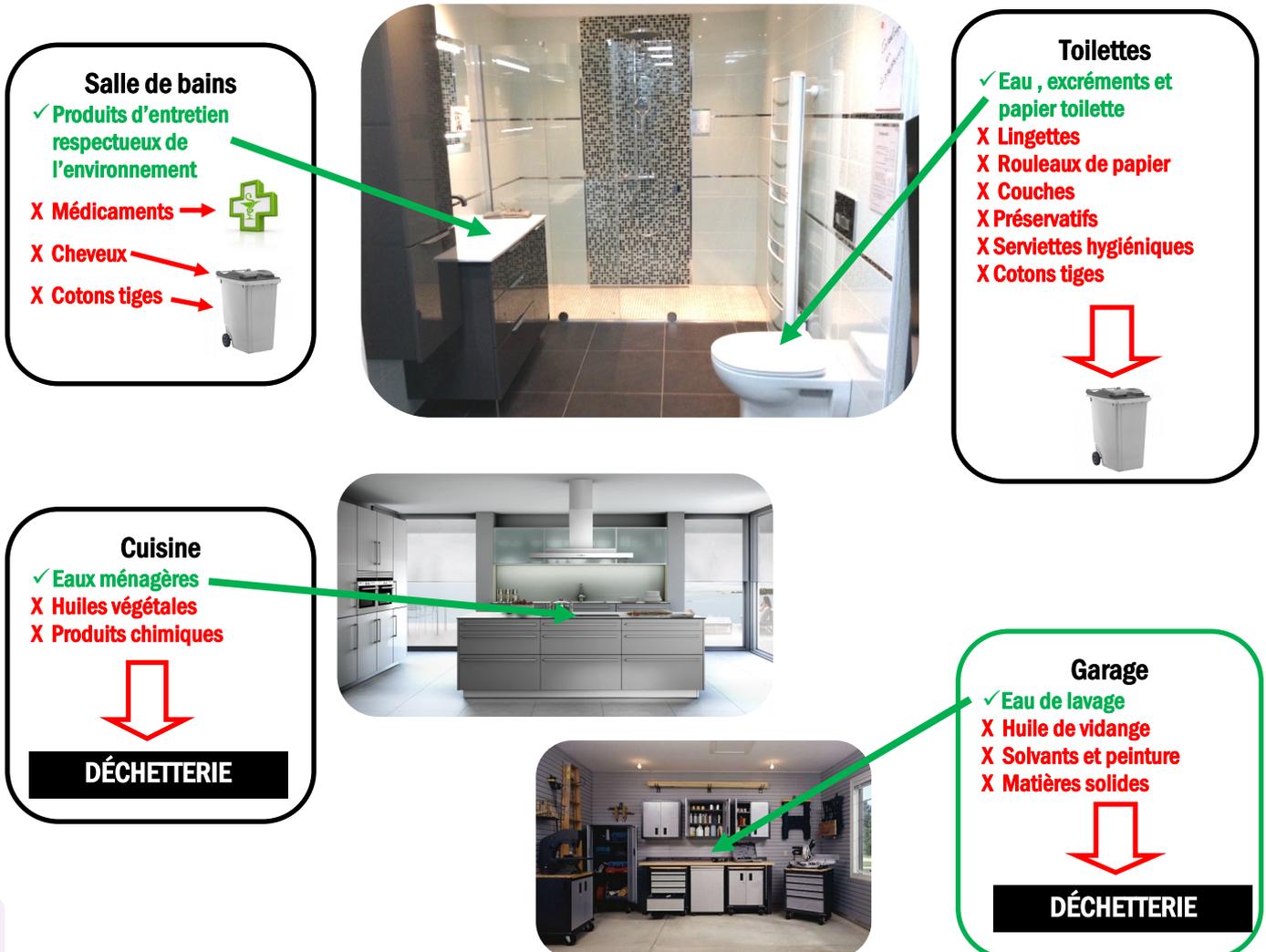
✓ Les produits chimiques toxiques

Les stations d'épurations ne sont pas prévues pour traiter des quantités importantes de produits chimiques et toxiques qui se retrouvent ensuite en partie dans le milieu naturel.

✓ Les lingettes, serviettes hygiéniques, préservatifs, cotons tiges

sont les ennemis des stations de pompage et d'épuration dont elles perturbent gravement le fonctionnement en obturant des grilles et des filtres.

Prenons de bonnes habitudes en nous référant au schéma ci-dessous





Avec quels documents un mineur français peut-il voyager à l'étranger ?

Avec l'un de ses parents

- ✓ Dans l'un des pays membres de l'Union Européenne ou de l'espace Schengen, une Carte d'Identité valide est suffisante
- ✓ Dans un autre pays : Certains pays exigent un passeport et parfois un visa, il convient donc de vérifier les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site



VIE PRATIQUE
Conseils aux voyageurs

<http://www.maslacq.fr>

OU



Diplomatie.gouv.fr

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- ◆ **Original du formulaire Cerfa n°15646*01 d'autorisation de sortie de territoire** signé par une personne titulaire de l'autorité parentale

Téléchargeable à l'adresse suivante



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Aucun déplacement en Mairie ou en Préfecture n'est nécessaire.

- ◆ **Pièce d'identité valide du mineur** : Carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
- ◆ **Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire**. Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans (si le parent n'a pas l'autorité parentale : carte professionnelle ou copie d'un titre d'identité valide de la personne titulaire de l'autorité parentale)

Opération tranquillité vacances

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES



L'opération tranquillité vacances

Un service de sécurisation gratuit mis en œuvre par la police et la gendarmerie pour ceux qui s'absentent.

Les vacanciers

- ✓ S'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile. Cette surveillance est facilitée par un logiciel qui permet aux patrouilles de géolocaliser les logements et de programmer des passages réguliers mais aléatoires.
- ✓ Sont prévenus en cas d'événement anormal repéré par une patrouille

Vous partez en vacances, la gendarmerie vous conseille

- ✓ **Verrouillez les accès** (RC et étages) de votre domicile
- ✓ **Ne signalez en aucun cas votre absence** (Mot sur la porte, message face book ou répondeur)
- ✓ **Ne laissez aucun objet de valeur chez vous sans protection**. A défaut, dissimulez ces objets dans des endroits insolites
- ✓ **Sensibilisez vos voisins, votre famille et vos amis** afin qu'ils observent toute personne suspecte aux abords de votre domicile. La solidarité est le meilleur moyen de faire fuir ou de permettre l'identification d'un cambrioleur.
- ✓ **Évitez l'accessibilité à des outils ou des échelles** pouvant servir à l'effraction ou à l'escalade.
- ✓ **Ne laissez jamais vos clés dans un endroit accessible** (sous le paillason, dans un pot...).

Contactez la brigade de gendarmerie la plus proche. Pour gagner du temps, un formulaire accessible en ligne est à imprimer et à remplir avant de se rendre sur place pour finaliser la demande. Vous pouvez y accéder à l'adresse suivante :



https://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf



Transports scolaires : Inscriptions 2019/2020

◆ Un service pour les familles

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région Nouvelle Aquitaine assure la gestion du transport scolaire vers les écoles, collèges et lycées des Pyrénées-Atlantiques. Près de 400 cars sont affrétés par ses services.



<http://www.transports64.fr/>
SCOLAIRES

Guide et formulaires

Sur le site Internet ci-dessus :

- ✓ Procédure d'inscription
- ✓ Tarifs
- ✓ Cas particuliers
- ✓ Règlement intérieur
- ✓ Horaires

Comment s'inscrire ?

✓ L'inscription et la réinscription à Transports64 scolaires sont obligatoires.

La date limite des inscriptions pour l'année scolaire 2019/2020 n'est pas fixée à ce jour. Le site est en cours de mise à jour pendant notre édition.

Nous vous conseillons de consulter le site ci-contre, pour éviter tout désagrément

✓ Inscription en ligne

L'inscription peut se faire directement sur le site ci-contre, en quelques clics. La réinscription est obligatoire chaque année : le dossier de l'élève doit être validé ou actualisé.

✓ Inscription "papier"

Si vous préférez, vous pouvez remplir une fiche d'inscription téléchargeable sur le même site et la renvoyer à l'adresse indiquée au dos de la fiche.



Défiibrillateur Semi-Automatisé

Qu'est-ce qu'un Défiibrillateur Semi Automatisé ?

C'est un appareil portatif, fonctionnant au moyen d'une batterie et de 2 électrodes, dont le rôle est d'analyser l'activité électrique du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire.

Cette analyse est automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Les électrodes ou patchs sont placés sur la peau du patient comme indiqué sur les patchs et le manuel d'utilisation.

Si l'appareil détecte une absence de pulsation cardiaque ou une arythmie cardiaque (battements irréguliers du cœur), alors la machine propose de délivrer un choc électrique (environ 400 Volts), pour engendrer une défiibrillation et un retour à une activité électrique normal du cœur.



Arrêt cardiaque, scénario idéal :

Le sauveteur est présent lorsque la personne s'effondre et reconnaît une situation d'arrêt cardio-circulatoire : la personne ne répond pas, ne respire pas ou ne respire pas normalement

Si aucun témoin n'est disponible,

- Il appelle les secours (112) immédiatement en spécifiant qu'il est en présence d'une personne en arrêt respiratoire

Si un témoin est disponible,

- Le sauveteur le charge d'appeler les secours et, si possible, d'apporter un défiibrillateur

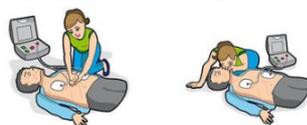
A Maslacq il y en a 2 situés

- ✓ Entrée salle socio
- ✓ Mairie

- Le sauveteur pratique la réanimation cardio-pulmonaire ;
- Si le témoin rapporte un défiibrillateur, ce dernier le met en place pendant que le sauveteur continue la réanimation (Il est souhaitable que la défiibrillation intervienne dans les 5 minutes suivant l'arrêt cardiaque)
- Le sauveteur poursuit toujours les manœuvres de réanimation en suivant les consignes données par le défiibrillateur en attendant le relais par une équipe de secours ou un sauveteur plus qualifié
- Une équipe médicale (comme le SMUR) est présente dans les 20 minutes, selon la localisation, pour poursuivre la réanimation.



Placer les électrodes,
Lancer la défiibrillation



Continuer la réanimation
cardiovasculaire





Respectons-nous mutuellement et prenons soin des espaces publics

Nous avons tous des voisins et nous partageons le même espace public.

Le bien vivre ensemble impose le respect de quelques règles élémentaires, qu'il convient de rappeler.

Bruit

Les activités bruyantes sont tolérées mais leurs horaires sont réglementés par arrêté préfectoral.



	Matin	Après Midi
Lundi au vendredi	8h30 - 12h00	14h00 - 19h30
Samedi	9h00 - 12h00	15h00 - 19h00
Dimanche et jours fériés	10h00 - 12h00	Le calme !!!

Brûlage

Les brûlages de toute nature sont interdits (Herbe, branches, souches, ordures ménagères, papier, pneus, déchets d'emballages...) lorsqu'il existe un système de ramassage ou une déchetterie.

À Maslacq

- ♦ **Déchets ménagers** : Tous les mercredis (Placer le bac vert en bordure de rue le mardi soir)
- ♦ **Tri sélectif** : Les mardis des semaines paires (Placer le bac jaune en bordure de rue le lundi soir)
- ♦ **Déchets verts** : Ils sont acceptés en déchetterie. En complément, il existe des collectes à domicile le 1^{er} mercredi du mois, (sur appel exclusivement). Il est obligatoire de s'inscrire auprès du service déchets de la CCLD ☎05.59.60.95.42. avant le vendredi précédent la collecte. Les déchets doivent être sortis dans la rue la veille de la collecte. Pour des raisons techniques, la quantité collectée ne peut excéder 2 m³ par foyer et par passage. Les feuilles et la tonte doivent être conditionnées dans des contenants facilement transportables (sacs ouverts ou contenants rigides). Les branches doivent mesurer au maximum 1m de long et 10 cm de diamètre et être conditionnées en fagots.



Obligation d'élagage :

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain du voisin. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais, il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Proximité ligne électrique : L'élagage est de la responsabilité des propriétaires

- ✓ Si vous vous trouvez à proximité d'une ligne isolée à basse tension, l'isolateur ne doit pas se trouver à moins d'un mètre d'un arbre, en hauteur comme en largeur.
- ✓ Les distances réglementaires pour les lignes à basse tension (non isolées) dépendent quant à elles du lieu dans lequel elles se trouvent. En agglomération, 2 m minimum doivent séparer un arbre de la ligne, hors agglomération, la distance passe à 3 m en largeur et reste à 2 m en hauteur.

Ligne téléphonique

- ✓ Coups de vent, chutes de neige... Chaque année, des lignes téléphoniques sont endommagées par des branches d'arbres. Pour éviter les dysfonctionnements (téléphone, et Internet), Orange rappelle que depuis la loi du 26 juillet 1996 les travaux d'élagage autour des poteaux téléphoniques sont du ressort des riverains.



Propreté

Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages de déchets sont présents sur la terre ferme, dans les cours d'eau, les océans, sur le toit du monde dans l'espace...et même à Maslacq !. Chaque ville, chaque village est touché par ce fléau, nous pouvons d'autant mieux agir pour réduire ce phénomène que les services d'éliminations des déchets sont très développés sur notre territoire.

- ✓ Ne laissez pas de cartons au pied des colonnes à verre, ramenez-le chez vous où vous disposez d'un bac jaune.
- ✓ S'il vous arrive d'avoir envie de jeter une canette vide au bord du chemin, réfléchissez à l'effet de masse si vous êtes beaucoup à avoir ce comportement. Ramenez-la chez vous et déposez-la dans votre bac jaune
- ✓ Ne vous débarrassez pas d'objets dans la nature vous avez la chance de bénéficier d'une déchetterie

Déjections canines

- ✓ Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, par mesure d'hygiène. Pour cela, une seule solution, ramasser les déjections. (Il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et un sachet...)





En cas d'urgence appeler le secrétariat
☎ 05 59 67 60 79

Permanences d'été (1^{er} juillet - 31 août 2019)

- ◆ Le mardi de 09 h 00 à 12 h 00
 - ◆ Le jeudi de 14h 00 à 17 h 00
- Réouverture aux heures habituelles le 2 septembre
- Pour joindre le Maire et ses Adjointes
- | | |
|-----------------------|----------------|
| ☎ Georges TROUILHET | 05 59 67 60 04 |
| ☎ Christian COUTURIER | 06 85 96 84 26 |
| ☎ Jean NAULÉ | 05 59 67 63 01 |



Nouveaux tarifs solidaires : 80% de réduction sur vos trajets



◆ Carte solidaire domiciliés Nvle Aquitaine:

- ✓ Avec un quotient familial (1) inférieur à 870 € ou
- ✓ Bénéficiaires de l'AAH (Adultes Handicapés) ou
- ✓ « de l'ADA (Demandeurs d'Asile).

(1) Quotient familial = sur le dernier avis d'imposition Revenu fiscal de référence divisé par nombre de parts.

La Carte Solidaire permet de voyager à bord des trains et cars régionaux* de Nouvelle-Aquitaine avec une réduction de 80% qui s'applique sur le billet au tarif normal. La carte est nominative, gratuite, valable un an.

Comment s'inscrire ?

Faites la demande en ligne ou par courrier en joignant votre dossier complet avec les pièces justificatives. Une fois votre demande instruite et validée, la carte sera envoyée à votre domicile. Votre carte est renouvelable.

Votre demande de renouvellement doit être faite dans le mois précédent la fin de validité de votre carte.

✓ Inscription en ligne, en vous connectant sur le site suivant :



<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr>

✓ Inscription "papier"

Vous pouvez aussi remplir une fiche d'inscription téléchargeable sur ce site et la renvoyer à l'adresse notée au dos de la fiche.

Quels documents pour la demande de carte ?

Identité

- ✓ Photo d'identité récente du demandeur
- ✓ Photocopie de pièce d'identité
- ✓ Justificatif de domicile de moins de trois mois, comportant le nom et le prénom.

Pour les personnes sans domicile fixe : certificat d'hébergement en foyer d'accueil ou en foyer parental, ou attestation du CCAS ou de la MDSI.

Justificatif de revenu

- ✓ Photocopie complète du dernier avis d'imposition ou de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu.
- ✓ Si vous n'êtes pas le déclarant de l'avis d'imposition mais rattaché au foyer fiscal, fournir la copie intégrale de l'acte de naissance ou une photocopie du livret de famille.
- ✓ En cas d'évolution récente de votre situation vous pouvez fournir des justificatifs attestant de votre nouvelle situation et de ressources du foyer, inférieures à 870 € mensuels. Par exemple, pour toutes les personnes du foyer : fiches de paie des 10 derniers mois, attestation de paiement d'une allocation sociale (RSA ou autre), ou de Pôle emploi du mois en cours ou du mois précédent.



Comment acheter les titres de transport solidaires ?

- Si vous voyagez en train régional, achetez à partir du 01/04/2019 votre titre de transport solidaire en gare ou en ligne (site TER Nouvelle-Aquitaine). Billet valable en 2^{ème} classe uniquement.
 - Si vous voyagez en car régional, modalités de vente du titre de transport solidaire sur le site transports Nvle-Aquitaine.fr
- * NB : pour les cars, vente du tarif solidaire à partir de la mise en œuvre de la tarification routière harmonisée, prévue en Gironde au 01/07/2019 et dans toute la Région au 01/01/2020. Lors de vos voyages, vous devez être en possession d'un titre de transport au tarif solidaire valide, de la Carte Solidaire en cours de validité et d'une pièce d'identité.
- La réduction est valable uniquement pour le titulaire de la carte.





Fortes chaleurs, canicule : Adoptez les bons réflexes

Dans le cadre du plan canicule, la Mairie met en place un registre nominatif où les personnes âgées ou handicapées de la commune peuvent se déclarer.

Les personnes peuvent se faire recenser elles-mêmes ou un tiers peut le faire à leur place.

Ce registre permet aux services sociaux de cibler leurs interventions en cas de canicule.



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (au moins le visage et les bras)
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez si possible plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, supermarché...)
- Évitez les efforts physiques, en particulier dans la journée ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Si nécessaire, demandez conseil à votre médecin traitant, en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).



Âgé, handicapé : Trouver une place

ViaTrajectoire : Un service public, gratuit et sécurisé, qui propose une aide à l'orientation personnalisée dans le domaine de la santé.



<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>



PERSONNES ÂGÉES

Cliquez



PERSONNES HANDICAPÉES

Cliquez

Vous souhaitez trouver une maison de retraite ?

ViaTrajectoire vous aide à trouver une maison de retraite qui correspond à vos critères. Il permet également votre demande en ligne, la transmission de votre dossier à votre médecin traitant et le suivi du dossier. Il est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, les Régions et les Conseils départementaux.

Le site ViaTrajectoire propose à toute personne qui cherche une place en maison de retraite :

- Un annuaire national des maisons de retraite,
- Une aide à la recherche des établissements répondant à vos critères,
- Le formulaire national de demande d'admission,
- La transmission sécurisée des données médicales.

Vous souhaitez trouver un Établissement Médico-social ?

A partir de la notification d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap (CDAPH) le site vous aide à trouver une structure ou un Service Médico-Social (ESMS) qui correspond à vos critères. Il vous permet aussi d'envoyer votre notification de décision d'orientation aux services et de suivre l'avancement de votre dossier. Il est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, les Régions, les Conseils Départementaux et la Caisse Nationale Solidarité et Autonomie (CNSA) . .

Le site propose :

- Un annuaire national des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS),
- Une aide à la recherche des ESMS répondant à vos critères.



Des nouvelles du site Internet communal « maslacq.fr »

Une bonne consultation des actualités et des informations pratiques

Les actualités du site sont consultées de façon régulière. Les articles lus, même si ceux qui traitent des aspects pratiques de la vie courante dans la commune revêtent une importance particulière, sont d'une grande diversité.

Évolutions

- ♦ L'évolution la plus importante est la consultation de plus en plus fréquente par smartphone (que la nouvelle version du site a favorisée).
- ♦ Une autre tendance se fait jour, le souhait de plus en plus fréquent de pouvoir accéder à l'information par Facebook

Articles parus en un an : :

- Environ 400 (soit un peu plus d'un par jour)

Les visites sur un an

- 30 000 consultations soit une moyenne de 82/jour
- Le nombre de visites est assez constant avec une légère baisse les week-end et jours fériés
- ✓ 53 % proviennent d'ordinateurs
 - ✓ 27 % viennent de smartphones
 - ✓ 20 % émanent de tablettes

Les temps de consultation sont brefs :

Le site est beaucoup survolé pour ne pas rater une info, le visiteur ne s'arrêtant pour le lire en détail que sur les articles l'intéressant.

Les centres d'intérêt

- ☐ **55 % = Actualités ou Infos pratiques**
 - ✓ 15 % concernent les actualités quotidiennes
 - ✓ 40 % se concentrent sur les Infos pratiques (Déchetterie, Poste, Coupures d'électricité ou d'eau, Cantine, Démarches administratives, Éducation, Transport, Location de salles...)
- ☐ **45 % s'éparpillent** dans des domaines très variés

La collecte d'informations par Facebook

Depuis un an, nous avons créé une page Facebook destinée à atteindre la partie grandissante de la population qui l'utilise comme vecteur d'information. Cette option correspondait à un besoin car les messages partagés touchent suivant leur nature entre vingt cinq et deux cent cinquante personnes dont trois à vingt l'ouvrent pour le lire dans le détail (suivant le thème).

Comment recevoir nos messages ? :

Nous faisons paraître sur la page Facebook de la commune des messages comportant le titre et l'image des articles édités sur le site (avec un lien qui y conduit).

Pour les recevoir :

- Aller sur [facebook.com](https://www.facebook.com)
- Rechercher « **Commune de Maslacq** »



- Entrer sur la page facebook de la commune
- Cliquer sur « **S'ABONNER** »



Info logement social

Depuis le 3 juin, la CCLO propose à Orthez et Mourenx des « Points-Infos logement social » .

Le but ? Informer les habitants sur les caractéristiques du parc de logements (localisation, temps d'attente moyen, loyers, conditions d'attribution, etc.) et les guider dans leurs démarches de dépôt de leur demande de logement.

2 possibilités pour s'informer :

- ✓ Prendre rendez-vous à l'un des deux points-Infos, à la Mairie d'Orthez ou à la Mairie de Mourenx. Une personne accueille les demandeurs de logement et répond à toutes leurs questions (temps d'attente, loyers, conditions d'attributions...). Si besoin elle les guide dans leurs démarches de dépôt de la demande.
- ✓ En ligne sur le site Internet de la CCLO avec la possibilité de créer sa demande en ligne.

<https://www.cc-lacqorthes.fr/vivre-et-habiter/me-loger-renover-construire/je-cherche-un-logement-social.html>



Programme des Fêtes



Le Comité des Fêtes, vous remercie d'avoir participé au « Barricot » 2019, le Comité renouvelé a décidé de vous offrir un programme encore plus complet et festif pour 2019. Les Fêtes sont l'occasion de revoir les anciens et faire de nouvelles rencontres mais aussi de passer un bon moment entre amis, nous comptons donc sur la volonté, la convivialité et la bonne humeur des maslaquais pour venir passer un bon moment durant ces Fêtes afin de continuer à faire vivre le village.

Nous vous laissons découvrir le programme. A très vite!!!



Vendredi 21 juin 2019

Soirée

Concours de pétanque au stade

Organisé par la boule maslaquaise

- ☐ 18 h 00 : Inscriptions
- ☐ 19 h 00 : Jet du but

Grillades

et buvette sur place



Samedi 22 juin 2019

Matinée

Lâcher de truites et Concours de pêche

Organisé par les copains du bord au lac de la plaine

- ☐ 7 h 30 : Casse-croûte
- ☐ 8 h 00 : Inscriptions
(10€ adultes—8€ enfants <12 ans)
- ☐ 9 h 00 : Début du concours
- ☐ 11 h 30 : Remise des lots
- ☐ 12 h 00 : Repas
(10€ adultes—5€ enfants <12 ans)

Repas : Coustou- frites
dessert, vin et café compris



Après-midi

Jeux pour les enfants au stade

Organisé par le Comité des Fêtes

- ☐ 15 h 00- 17 h 00 : Jeux
En fonction de la météo



Soirée



jusqu'au bout de la nuit au stade

Organisé par le comité des Fêtes

- ☐ 19 h 30 : Ouverture de la

Grillades—frites
sur place





□ 22 h 30 : Début de la soirée

avec le podium



3 h 30 : Fin du bal



Matinée

Dimanche 23 juin 2019



□ 8 h 00 : Petit déjeuner à la fourchette au local de pétanque (en face Ginette coiffure)

□ 11 h 00 : Messe solennelle et cérémonie au monument aux morts



□ 12h 30 : Lâcher de ballons vin d'honneur au stade



□ 13 h 00 : Repas du comité des Fêtes

Adultes 18 €

Melon - Jambon de Bayonne
Entrecôte - Frites
Farandole de desserts
Café et vin compris

Enfants 10 €

Melon - Jambon de Bayonne
Steak haché - Frites
Glace

Nb de places limité au nb de personnes inscrites (avant le 19 juin)

Par téléphone ou sur place : Petite épicerie ☎05 59 67 30 27

Coiffure Ginette ☎05 59 67 68 33

Au 06 73 17 07 46 (Par SMS pas d'appels)

Soirée

□ 19 h 00 : Ouverture de la buvette

□ 22 h 00 : Retraite aux flambeaux

suivie du feu d'artifice

Grillades - Frites
Sur place



**Le Comité des Fêtes vous attend
nombreux
et de bonne humeur !!!**



Agenda des manifestations



- **01 : K'Danse**
✓ Repas de fin de saison (Adhérents)
- **02 : Parents école Jeanne d'Arc**
✓ Fête de l'école (Salle socio)
- **A fixer : Parents école publique**
✓ Fête de l'école (Salle socio)
- **15 : Pelotari**
✓ Finale extérieure
- **21-22-23 : Fêtes patronales**
✓ 21 Tournoi de la boule maslacquaise
en nocturne (19h au boulodrome du stade)
✓ 22 Concours de pêche des « Copains du bord »
(grillades, repas, boissons)



- **05 : Parents école publique**
✓ 18h 00 : Spectacle des enfants
✓ 18h 30 : Jeux pour enfants et animations
✓ 20h 00: repas façon auberge espagnole -
animation musicale - buvette
- **13 : La boule maslacquaise**
✓ Tournoi nocturne (19 h Au boulodrome du stade)



- **07 : Copains du bord (lâcher de truites, repas)**
✓ Journée adhérents (Lac de la Plaine)
- **14 : La boule maslacquaise**
✓ Tournoi adhérents (au foyer à 14 h)
- **22 : Lous de Bacchus**
✓ Marché gourmand (Parc et salle socio)

